

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 456

présenté par

Mme Genevard, M. Gaymard, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Rohfritsch, Mme Duby-Muller,
M. Fenech, M. Perrut, M. Tardy, M. Fromion, M. Decool, Mme Louwagie, M. Lamblin, M. Siré et
M. Breton

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

les mots :

« actions de promotion touristique d'intérêt communautaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.